

Bourguebus, Le 11 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 juin dernier, a décidé d'appliquer, dès septembre prochain, les tarifs suivants :

ACCUEILS PERISCOLAIRES

ACCUEILS DU MATIN DE 7 H 30 A 8 H 30				
QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF BOURGUEBUSIENS	1.15 €	1.27 €	1.38 €	1.50 €
HORS COMMUNE	1.38 €	1.50 €	1.61 €	1.75 €
ACCUEILS DU SOIR + GOUTER DE 16 H 30 A 18 H 30				
**TARIF BOURGUEBUSIENS	2.30 €	2.53 €	2.76 €	2.99 €
**HORS COMMUNE	2.53 €	2.76 €	2.99 €	3.22 €

**Tarif forfaitaire quel que soit le temps d'accueil entre 16h30 et 18h30

RESTAURATION SCOLAIRE

Deux options sont proposées : la facturation avec un tarif unitaire et un forfait annuel.

PRIX UNITAIRE :

QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF BOURGUEBUSIENS MATERNELLE	3.68 €	3.79 €	3.90 €	4.01 €
TARIF BOURGUEBUSIENS PRIMAIRE	3.85 €	3.97 €	4.08 €	4.20 €
FAMILLE DE 3 ENFANTS ET PLUS BOURGUEBUSIENS	2.85 €	2.95 €	3.05 €	3.15 €
TARIF HORS COMMUNE	7.10 €	7.10 €	7.10 €	7.10 €
TARIF ADULTE	4.50 €			
AGENTS COMMUNAUX	3.68 €			

Les modalités restent inchangées : la possibilité de réserver ou d'annuler un repas est fixée comme suit : 48 heures avant (max 9h30) hors férie et week-end.

FORFAIT ANNUEL (année scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	≤620€	≤ 1249 €	≤1500 €	>1501 €
TARIF / MOIS BOURGUEBUSIENS MATERNELLE	48.94 €	50.41 €	51.87 €	53.33 €
TARIF PAR MOIS BOURGUEBUSIENS PRIMAIRE	51.07 €	52.80 €	54.26 €	55.86 €
FAMILLE DE 3 ENFANTS ET PLUS BOURGUEBUSIENS PAR MOIS	37.90 €	39.23 €	40.56 €	41.89 €
TARIF HORS COMMUNE PAR MOIS	94.43 €	94.43 €	94.43 €	94.43 €

Le forfait ANNUEL donne droit à une réduction de 5 repas sur l'année soit 138 jours – 5 jours.

L'enfant sera inscrit automatiquement 4 jours/semaine au service, l'annulation d'un repas ne sera pas déduite de la facture.

Seule, la maladie sera décomptée à partir du 4^{ème} jours (consécutifs).

Un courrier sera transmis début septembre pour que chaque famille nous indique l'option choisie.